

Les aires protégées protègent mal la biodiversité, selon une étude scientifique

Reporterre le 22 avril 2022

https://reporterre.net/Les-aires-protégees-protigent-mal-la-biodiversite-selon-une-etude-scientifique?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_quotidienne

Les aires protégées ne permettent pas toujours la régénération de la biodiversité, selon une étude publiée dans la revue *Nature* mercredi 20 avril. Les chercheurs des universités de Cambridge et d'Exeter se sont penchés sur près de 27 000 espèces d'oiseaux vivant dans 1 506 zones humides protégées dans le monde. « *Les zones protégées peuvent prévenir la perte d'habitat* », en empêchant de possibles déforestations, a indiqué au *Guardian* Hannah Wauchope, autrice principale de l'étude et chercheuse au Centre d'écologie et de conservation de l'Université d'Exeter. « *Cependant, nous comprenons beaucoup moins l'impact des zones protégées sur la biodiversité.* » Le classement de nombreuses aires n'a montré aucun effet positif sur la faune locale, a-t-elle précisé : tout dépend de comment elles sont gérées.

Ce constat remet en question l'efficacité des politiques de sauvegarde de la biodiversité reposant principalement sur la création de telles aires. Selon l'une des autrices de l'étude, Julia Jones, professeure à l'université de Bangor, « *il y a de fortes pressions, soutenues par des personnalités comme Emmanuel Macron, Boris Johnson et d'autres, pour étendre les zones protégées [...] mais il est vraiment important de savoir si ces zones protégées sont réellement efficaces ou non* ».

Ainsi, dans le cadre du rapport « [Stratégie Nationale pour les aires protégées 2030](#) », le gouvernement français indique qu'il souhaite classer « *30 % des écosystèmes terrestres et marins français* » en aires protégées, « *dont 10 % sous protection forte là où nous n'en comptons que 1,8 % aujourd'hui* », selon la secrétaire d'État chargée de la Biodiversité Bérangère Abba. Et M. Macron s'est réjoui le 11 février [au One Ocean Summit](#) à Brest que l'objectif « *de 30 % des espaces terrestres et maritimes en aires protégées* » avait déjà été « *dépassé* », comme le rapporte *Ouest France*. Le président a tout de même admis que « *pour la protection forte, c'est plus compliqué. [...] On va passer de 2 à 4 %, on est sur le bon chemin pour atteindre les 10 % en 2030.* »

Seulement 0,11 % de ces eaux disposent d'une protection intégrale ou haute

Les critiques ciblant les aires protégées ne sont pas nouvelles. En 2020, *Reporterre* avait analysé [les limites de la mise en place de zones protégées en espaces marins](#), en raison d'une législation bien trop permissive. L'un des auteurs de l'étude des « [zones marines protégées dans un haut lieu de la biodiversité mondiale](#) » Joachim Claudet déclarait alors que « *60 % des eaux méditerranéennes françaises sont protégées, ce qui est considérable. Mais quand on regarde dans le détail, on observe que seulement 0,11 % de ces eaux disposent d'une protection intégrale ou haute, c'est-à-dire d'une réglementation apte à fournir de réels bénéfices pour la biodiversité.* » D'autres catégories sont bien plus laxistes — et donc inefficaces : elles autorisent la poursuite de certaines activités humaines, comme la pêche.